



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D0057710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 4 - Exercice 2019 - Décision modificative n° 2

Délibération n° 2019/005771

Exercice 2019

Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	04/09/2019	Favorable unanime (2 abstentions)

Cette décision modificative, troisième étape budgétaire de l'exercice, propose des ajustements à hauteur de 4 605 725 € tous budgets et mouvements confondus (+ 4 580 725 € pour le budget principal et + 25 000 € pour les budgets annexes).

I - Le budget principal

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 1 945 838 € et à 2 634 887 €.

Les mouvements d'ordre s'élèvent à 700 000 € et concernent uniquement le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

1 - Section de fonctionnement

Les dépenses réelles se montent à 1 245 838 € tandis que les recettes sont ajustées pour 1 945 838 €.

A - Les propositions en recettes réelles :

- **+ 94 709 € au chapitre 70 «Produits des services, du domaine et ventes»** prenant en compte :
 - . 58 450 € de refacturation à Grand Besançon Métropole de la taxe foncière 2019 au titre du Parking Pasteur non connue au moment du vote du Budget primitif de l'exercice,
 - . 25 000 € et 8 000 € de recettes de droits d'entrées respectivement au Musée des Beaux-Arts (avec plus de 125 000 visiteurs depuis sa réouverture) et à la Citadelle compte tenu des réalisations de début d'année,
 - . 3 259 € de remboursements de vaccins par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie comme prévu par convention (délibération du Conseil Municipal du 29 février 2016).
- **+ 764 454 € au chapitre 73 «Impôts et Taxes»** pour ajustement de la prévision budgétaire au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2019 (FPIC). Suite à la notification de ce fonds en juin dernier, le territoire de Grand Besançon Métropole est redevenu bénéficiaire alors qu'il était, depuis 2017, en sortie progressive d'éligibilité.

Il a été décidé, comme pour les années précédentes, une répartition de droit commun entre l'EPCI et ses communes membres, tant pour la contribution que pour le reversement. Cela se traduit pour la Ville par une recette de 1 564 454 € pour une inscription prévisionnelle faite au Budget primitif de 2019 de 800 000 €. Ce supplément exceptionnel de recette est affecté à l'investissement (par le virement de la section de fonctionnement).

Il faut souligner que l'éligibilité du territoire au FPIC sur les années suivantes reste très incertaine. Grand Besançon Métropole se situe en effet en 2019 proche du dernier rang d'éligibilité (745^{ème} rang sur les 747 EPCI bénéficiaires d'un reversement), ce qui ne permet pas de considérer cette recette comme pérenne, notamment en termes de prospective financière.

- **+ 323 544 € au chapitre 74 «Dotations et Subventions»** avec :
 - . 107 624 € de subvention de l'Etat pour la part revenant à la Ville au titre de l'opération nationale «Animation et revitalisation des commerces», cette subvention se montant au total à 212,6 K€. Tout comme lors de la décision modificative n° 1, des crédits sont proposés au titre de cette opération en dépenses de fonctionnement au moment de la présente étape budgétaire,
 - . 215 920 € de subventions notifiées de différents partenaires (Etat, Région, Département, GBM...), principalement dans le domaine de la culture réaffectées en dépenses.
- **+ 255 040 € au chapitre 75 «Autres produits de gestion courante»** au titre principalement du remboursement par le budget annexe Chauffage Urbain de Grand Besançon Métropole (suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2019) des sommes supportées par la Ville pour les admissions en non-valeur prononcées suite au non recouvrement auprès de redevables de taxes de raccordement au réseau de chauffage urbain (245 000 €).
- **+ 508 091 € au chapitre 77 «Produits exceptionnels»** dont 296 797 € d'indemnités de sinistres (Hôtel de Ville, Maison de quartier de la Grette...) et 198 264 € de régularisation de rattachements de dépenses de l'exercice 2018.

B - Les propositions en dépenses réelles :

- **+ 575 985 € au chapitre 011 «charges à caractère général»** dont notamment :
 - . + 210 116 € pour l'ajustement des prévisions budgétaires relatives à certaines taxes soit + 175 116 € pour les taxes foncières du Parking Pasteur au titre des années 2017 à 2019 suite à nouvelle déclaration d'imposition et + 35 000 € pour la taxe d'habitation logements vacants,
 - . + 100 000 € de crédits complémentaires au titre des dépenses d'énergie au vu des réalisations, + 46 000 € de frais d'études, + 20 000 € pour des travaux de propreté de voirie, + 43 000 € pour des opérations de communication. Un montant de 28 000 € est également proposé pour poursuivre la sécurisation du marché de Noël sur la place de la Révolution. S'y ajoutent, toujours dans le domaine du commerce, 6 000 € dans le cadre du plan commerce du centre-ville subventionné par l'Etat. Par ailleurs, le Musée des Beaux-Arts propose de novembre 2019 à mars 2020 une exposition «Une des provinces du Rococo. La Chine rêvée de François Boucher». Cette exposition de grande envergure, par ailleurs fortement soutenue par nos partenaires et qui renforcera encore l'attractivité et la fréquentation du musée, occasionne l'inscription d'un crédit nouveau de 35 000 €.
 - . + 161 179 € concernant des réaffectations de recettes encaissées ou notifiées, des redéploiements de crédits sur d'autres chapitres budgétaires pour - 48 753 € et diverses inscriptions de crédits à hauteur de 7 443 €.
 - . - 32 000 € au titre des dépenses de téléphonie dont la charge est dévolue désormais à GBM dans le cadre du transfert de compétence de la voirie (et neutralisés dans l'attribution de compensation).

- **+ 34 700 € au chapitre 012 «charges de personnel»** pour notamment divers redéploiements de crédits et réaffectations en dépenses de recettes de subventions.
- **+ 81 513 € au chapitre 014 «atténuations de produits»** pour ajustement de l'attribution de compensation pour 90 450 € due à Grand Besançon Métropole suite à intégration des coûts définitifs liés au transfert de la compétence voirie. Une diminution de 8 937 € est également opérée suite à la notification de la contribution au FPIC.
- **+ 553 640 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante»** avec :
 - . + 290 000 € pour les décisions d'admissions en non valeur, suite aux transmissions de la Trésorerie du Grand Besançon, dont notamment celles relatives au Chauffage Urbain comme évoqué précédemment,
 - . + 106 950 € pour des subventions décidées notamment lors du Conseil Municipal de juin au titre du sport de Haut Niveau,
 - . + 92 302 € sont destinés au commerce avec + 16 000 € d'aide aux associations de quartiers dans le cadre des actions pendant le temps de Noël, + 60 302 € au bénéfice du plan d'urgence Commerce (dont 40 000 € de redéploiement de crédits depuis les charges à caractère général) et + 16 000 € au titre du soutien aux samedis piétons, opération qui a fait la preuve de son succès.
 - . + 64 388 € pour des inscriptions de crédits suite notamment à réaffectations de recettes et redéploiements de crédits d'autres chapitres budgétaires.

2 - Section d'investissement

Les mouvements réels proposés, respectivement de 2 634 887 € en dépenses et de 1 934 887 € en recettes, sont détaillés ci-après.

A - Les propositions en recettes réelles :

- **+ 50 602 € au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations»** pour ajuster la prévision budgétaire suite à l'encaissement de produits de cessions de matériels de transports et matériels divers du parc automobile.
- **+ 930 000 € au chapitre 10 «Dotations, fonds divers, réserves»** correspondant à l'ajustement de la prévision d'encaissement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) attendu cette année (+ 550 000 €), et de la prévision budgétaire de la taxe d'aménagement compte tenu du dynamisme constaté dans les réalisations (+ 380 000 €).
- **+ 953 285 € au chapitre 13 «Subventions d'investissement»** correspondant à l'encaissement de la participation des budgets annexes Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole aux travaux de l'atelier automobile du Centre technique (+ 142 000 €). La décision modificative prévoit également l'inscription du mécénat ENGIE destiné à l'acquisition de la sculpture «Le Criquet» de Mauro Corda (+ 120 000 €), réaffecté en dépense, mais également l'encaissement d'une subvention de la CAF pour le rééquipement de la maison de quartier Grette Butte (+ 15 477 €), et dans le domaine de la culture, de subventions pour l'acquisition et la restauration d'ouvrages et d'œuvres (+ 47 450 €), réaffectées également.

Par ailleurs, les crédits inscrits dans le cadre du produit des amendes de police doivent être ajustés en fonction de la notification reçue de l'Etat (+ 619 092 €). La prévision au BP 2019 avait été, comme indiqué dans le rapport de vote du Budget Primitif, volontairement prudente, car il existait une incertitude quant à la prise en compte du forfait post stationnement mis en place en 2018 et son impact sur le produit des amendes de police (celui-ci étant calculé sur le produit perçu par l'Etat en n-1 sur le nombre d'amendes en n-2). La notification étant intervenue, le produit des amendes de police 2019 se monte à 1,2 M€ pour 2019.

- **+ 1 000 € au chapitre 16 «emprunt et dettes assimilées»**, en recettes pour constater le dépôt de garantie du locataire (cyclocity) du local 6 avenue Louise Michel, et en dépenses sur ce même chapitre en prévision de crédits pour restitution à son départ (+ 1 000 €).

B - Les propositions en dépenses réelles :

- **- 10 000 € au chapitre 20 «Immobilisations incorporelles»** pour un redéploiement de crédits au chapitre 21.
- **+ 611 313 € au chapitre 204 «Subventions d'équipement»** dans le cadre de crédits destinés à une participation complémentaire au titre des «services communs» avec GBM et le CCAS (+ 37 000 €) pour les équipements nécessaires à l'extension du télétravail. 500 000 € sont inscrits pour le premier versement de la subvention exceptionnelle de 1,5 M€ qui sera versée sur 3 ans au CHRU pour la modernisation de ses équipements conformément à la délibération du Conseil Municipal. Une subvention à Grand Besançon Métropole est également inscrite pour des travaux complémentaires de gros entretien et de renouvellement de voiries - GER (+ 175 000 €), en faveur de travaux de proximité notamment sur les trottoirs et cheminements.

Il convient par ailleurs de souligner que suite au calcul du «bonus état de chaussée», qui sera proposé lors de la CLECT du 19/09, l'attribution de compensation à l'investissement à verser à GBM est réduite de - 78 882 €.

- **+ 1 701 574 € au chapitre 21 «Immobilisations corporelles»**, correspondant principalement à la réfection des voies de circulation du Centre Technique dans le cadre de la poursuite du programme de réhabilitation du site (+ 100 000 €), à l'implantation de bacs à ordures et à la rénovation des sanitaires dans le prolongement de l'aménagement de la promenade Granvelle (+ 90 000 €), à la poursuite des travaux de réhabilitation ou d'amélioration des locaux suite aux déménagements et réinstallations de plusieurs services municipaux (+ 100 000 €). 215 000 € sont positionnés pour la restauration de la toiture de la Maison Colette afin de préserver le bâtiment. 75 000 € sont sollicités pour la mise en sécurité de la toiture et l'installation d'un groupe froid au marché Beaux-Arts. Suite aux événements récents dans les édifices culturels, des travaux de sécurisation incendie seront réalisés dans les combles des églises Saint-Maurice et de la Madeleine (+ 85 000 €).

La gestion de la crise climatique induit par ailleurs des travaux dans les écoles et crèches pour prévenir de la chaleur (+ 175 000 €), et une gestion adaptée du patrimoine arboré combinant le diagnostic, l'abattage, la taille et de nouvelles plantations (+ 120 000 €).

Dans le domaine des sports, des crédits sont positionnés pour des interventions de proximité sur le patrimoine sportif (+ 35 000 €) ainsi que pour la modernisation du Palais des Sports (+ 100 000 €). 51 200 € sont positionnés pour l'accessibilité, le chronométrage et la réfection du plongeoir de la piscine Mallarmé.

- **+ 331 000 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours»**. Il s'agit notamment de crédits destinés à des imprévus intervenus sur le chantier de la piscine de Chalezeule (+ 150 000 €). Des dépenses complémentaires (+ 90 000 €) sont également à constater sur l'important chantier de rénovation du Centre Technique en cours de finalisation. 80 000 € sont positionnés pour la démolition de 2 hangars de l'ancien dépôt de bus rue de Trey.

II - Les budgets annexes

Seul le budget annexe Archéologie Préventive est concerné par cette décision modificative et uniquement pour une inscription d'une subvention de fonctionnement notifiée de l'Etat pour l'Atlas du patrimoine (25 000 €) réaffectée en charges de personnel (16 000 €) et contrat de prestations de services (9 000 €).

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal décide de voter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2019 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document joints.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice :	55
Nombre de membres présents :	45
Nombre de procurations de vote :	8
Nombre de suffrages exprimés :	40

Votes :

Pour :	40
Contre :	0
Abstentions :	13

Date de la convocation : 12 septembre 2019.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Archéologie préventive
011	Charges à caractère général	575 985.00	9 000.00
012	Charge de personnel et frais assimilés	34 700.00	16 000.00
014	Atténuations de produits	81 513.00	
65	Autres charges de gestion courante	553 640.00	
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus		
Total dépenses de gestion des services		1 245 838.00	25 000.00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 245 838.00	25 000.00
023	Virement à la section d'investissement	700 000.00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		700 000.00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 945 838.00	25 000.00
D 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		1 945 838.00	25 000.00
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, du domaine et ventes	94 709.00	
73	Impôts et taxes	764 454.00	
74	Dotations et participations	323 544.00	25 000.00
75	Autres produits de gestion courante	255 040.00	
Total recettes de gestion des services		1 437 747.00	25 000.00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	508 091.00	
78	Reprises sur provisions		
Total recettes réelles de fonctionnement		1 945 838.00	25 000.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
Total recettes d'ordre de fonctionnement			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 945 838.00	25 000.00
R 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		1 945 838.00	25 000.00
RESULTAT SECTION			

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Archéologie préventive
20	Immobilisations incorporelles	-10 000.00	
204	Subventions d'équipement	611 313.00	
21	Immobilisations corporelles	1 701 574.00	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	331 000.00	
Total dépenses d'équipement		2 633 887.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00	
18	Compte de liaison : affectation à...		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
020	Dépenses imprévues		
Total dépenses financières		1 000.00	
45...	Total des opérations pour compte de tiers		
Total dépenses réelles d'investissement		2 634 887.00	
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		
Total dépenses d'ordre d'investissement			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 634 887.00	
D 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		2 634 887.00	
13	Subventions d'investissement	953 285.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00	
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
Total recettes d'équipement		954 285.00	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	930 000.00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
18	Compte de liaison : affectation à ...		
26	Particip., créances rattachées à des particip.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits cessions immobilisations	50 602.00	
Total recettes financières		980 602.00	
45...	Total des opérations pour compte de tiers		
Total recettes réelles d'investissement		1 934 887.00	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	700 000.00	
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		
Total recettes d'ordre d'investissement		700 000.00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 634 887.00	
R 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		2 634 887.00	
RESULTAT SECTION			